

FICHE D'ECART

Fiche n° 1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 31 mars 2010

Exploitant: Cairanne Concassage Site inspecté : Cairanne « Le Thor- Sous la Béraude » Date de l'inspection: 10/3/2010

INSPECTION


Constat de l'inspecteur :

- le plan de la carrière n'est pas à jour
- le rapport annuel de travaux n'est plus réalisé depuis 2006

Ecart aux dispositions de l'article 16 de l'A.P. d'autorisation du 21 mai 2002.
 " " " 23 "

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

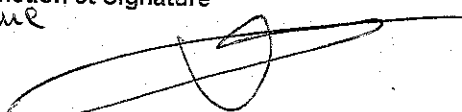
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur technique



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le plan de la carrière sera mis à jour le 31 mars 2010 par le cabinet Betard (géométrie) suite à cela le rapport annuel vous sera remis.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

| | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Ecart levé | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Proposition de mise en demeure | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Proposition d'arrêté complémentaire | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

Commentaires :

Les documents seront envoyés à l'inspection d'ici le 15 avril (en cours de finalisation et mise à jour)

L'inspection le : 02/04/2010

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue avant le 31 mars 2010

Exploitant: Cairanne Concassage

Site inspecté : Cairanne « Le Thor- Sous la Béraude »

Date de l'inspection: 10/3/2010

Constat de l'inspecteur :


le rassemblement en carburant des oxygés n'est pas réalisé sur une aire ébancée reliée à un point bas permettant la récupération des eaux et liquides résiduels.

I
N
S
P
E
C
T
I
O
N

Ecart aux dispositions de l'article 17.1 de l'A.P. d'autorisation du 21 mai 2002.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

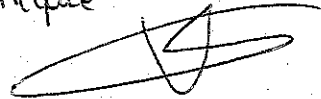


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Directeur technique



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Réalisation d'une aire ébancée en béton courant mai 2010 avec un point bas et évacuation dans le déshuileur déjà présent.

E
X
P
L
O
I
T
A
N
T

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Les travaux seront vérifiés lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 02/04/2010

 Fiche soldée le :D
R
E
A
L

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue avant le 31 mars 2010

Exploitant: Cairanne Concassage Site inspecté : Cairanne « Le Thor- Sous la Béraude » Date de l'inspection: 10/3/2010

Constat de l'inspecteur :

L'analyse de l'eau de la vigne n'ont pas réalisées

I
N
S
P
E
C
T
I
O
N

Ecart aux dispositions de l'article 17.24 de l'A.P. d'autorisation du 21 mai 2002.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Directeur Technique

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'analyse de l'eau sera fait par PRONETEC courant avril 2010.

En suite, les mesures prévues par l'arrêté préfectoral seront programmés.

E
X
P
L
O
I
T
A
N
T

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

les résultats de l'analyse d'eau nous seront communiqués d'ici fin mai 2010

L'inspection le : 02/04/2010

 Fiche soldée le :D
R
E
A
L

FICHE D'ECART DE VISITE D'INSPECTION

FICHE N° **1**

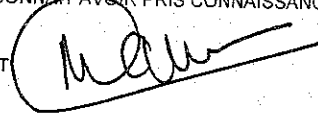

Cette fiche sera publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après l'inspection

Entreprise **CAIRANNE CONCASSAGE** Lieu dit : **CAIRANNE** Date de l'inspection : **02/03/06**
« Le Thor Sous Béraude »

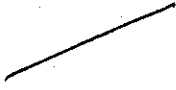
ECART AUX DISPOSITIONS DE (1) : **RGIE** Titre **EMPOUSSIERAGE** ARTICLE :
CONCERNE : LA DOCUMENTATION LES EQUIPEMENTS LES EMISSIONS **LES RELEVES**
(1) Indiquer sur quel texte réglementaire porte l'écart

D
R
I
R
E

DESCRIPTION DE L'ECART CONSTATE PAR L'INSPECTEUR :
**Absence des contrôles d'empoussièrement prescrits par le décret n° 97-784 du 2 septembre 1994.
Cette observation a par ailleurs été faite par PREVENCEM lors de sa précédente visite du 29 juillet 2005.**

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ECART CONSTATE PAR L'INSPECTEUR
SIGNATURE DU REPRESENTANT  SIGNATURE DE L'INSPECTEUR : **A. ARIOLI** 

E
X
P
L
O
I
T
A
N
T

COMMENTAIRES EVENTUELS DE L'EXPLOITANT SUR L'ECART CONSTATE :


SUITES ENVISAGEES PAR L'EXPLOITANT
ACTION(S) CURATIVE(S) ET ACTION(S) CORRECTIVE(S) DECIDEE(S), AVEC LEURS DELAIS D'APPLICATION :
Mesures d'empoussièrement réalisées par PROMETEC le 25/04/06 en attente de résultats.

D
R
I
R
E

PERTINENCE DE LA (DES) ACTION(S) DECIDEE(S) OUI NON
COMMENTAIRES SUR LA PERTINENCE DE LA (DES) ACTION(S) DECIDEE(S)
Doit envoyer les résultats

CONCLUSIONS
PROPOSITION DE MISE EN DEMEURE : OUI PROPOSITION D'ARRETE COMPLEMENTAIRE : OUI
PAS DE SUITES : OUI
L'INSPECTION, LE : **02/03/06**

D
R
I
R
E

VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EFFICACITE DE LA (DES) ACTION(S)
DATE DE MISE EN CONFORMITE ATTENDUE : / / CONTROLE EFFECTUE LE: / /
FICHE SOLDEE
COMMENTAIRES EVENTUELS:
résultats des mesures visés lors de la visite d'inspection du 25 mars 2006, conformes à la réglementation
L'INSPECTION, LE : **02/04/2006**

FICHE D'ECART DE VISITE D'INSPECTION

FICHE N° 2

*Cette fiche sera publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après l'inspection*



Entreprise **CAIRANNE CONCASSAGE** Lieu dit : **CAIRANNE** Date de l'inspection : **02/03/06**
« Le Thor Sous Béraude »

ECART AUX DISPOSITIONS DE ⁽¹⁾ : **AP d'autorisation du 21 mai 2002** ARTICLE : **22**
 CONCERNE : LA DOCUMENTATION LES EQUIPEMENTS LES EMISSIONS **LES RELEVES**
⁽¹⁾ Indiquer sur quel texte réglementaire porte l'écart

DESCRIPTION DE L'ECART CONSTATE PAR L'INSPECTEUR :

D
R
I
R
E

L'article 22 § 22.1 prescrit la réalisation de contrôles de niveaux sonores une fois par an.
 Or aucun relevé n'a été effectué depuis plusieurs années.

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ECART CONSTATE PAR L'INSPECTEUR
 SIGNATURE DU REPRESENTANT DE L'EXPLOITANT:  SIGNATURE DE L'INSPECTEUR:  **A. ARIOLI**

COMMENTAIRES EVENTUELS DE L'EXPLOITANT SUR L'ECART CONSTATE :

E
X
P
L
O
I
T
A
N
T

SUITES ENVISAGEES PAR L'EXPLOITANT

ACTION(S) CURATIVE(S) ET ACTION(S) CORRECTIVE(S) DECIDEE(S), AVEC LEURS DELAIS D'APPLICATION :

*Proposition de contrôle des niveaux sonores avec relevés
 le 25-10/10/06 -
 Relevé Niveaux sonore réalisé le 25/04/06 par Promotec - En attente de résultats*

PERTINENCE DE LA (DES) ACTION(S) DECIDEE(S) OUI NON
 COMMENTAIRES SUR LA PERTINENCE DE LA (DES) ACTION(S) DECIDEE(S)

D
R
I
R
E

CONCLUSIONS
 PROPOSITION DE MISE EN DEMEURE : OUI PROPOSITION D'ARRETE COMPLEMENTAIRE : OUI
 PAS DE SUITES : OUI
 L'INSPECTION, LE 9/03/06

VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EFFICACITE DE LA (DES) ACTION(S)
 DATE DE MISE EN CONFORMITE ATTENDUE: ___/___/___ CONTROLE EFFECTUE LE: ___/___/___
 FICHE SOLDEE

D
R
I
R
E

COMMENTAIRES EVENTUELS:
Un le contrôle de niveaux sonores du 27 juin 2006 lors de l'inspection du 10 mars 2006 - résultats satisfaisants et conformes
 L'INSPECTION, LE 02/04/2006